

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 07-2021

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021, un règlement portant le numéro 07-2021.

Ce règlement est relatif au nourrissage des animaux sauvages et des oiseaux aquatiques.

Ledit règlement 07-2021 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 13 avril 2021.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci.

Donné à La Conception le 13 avril 2021.

Hugues Jacob,
Directeur général

Certificat de publication

Je, soussigné, Hugues Jacob, de la Municipalité de La Conception certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 13 avril 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13 avril 2021.

Hugues Jacob,
Directeur général